



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**BUREAU DES RÉGLEMENTATIONS
ET DES ÉLECTIONS**

Pour validation

Auxerre, le - 5 MAI 2022

Le Préfet,


Pascal JAN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dépôt des candidatures aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Les candidats aux élections législatives (scrutins des 12 et 19 juin 2022) sont avisés que les dates de dépôt des candidatures sont fixées comme suit pour ce qui concerne le département de l'Yonne :

Pour le premier tour : du lundi 16 mai 2022 à 9h00 au vendredi 20 mai 2022 à 18h00

La prise d'un rendez-vous est vivement conseillé. Un module dédié à la prise de rendez-vous est disponible sur le site internet de la préfecture www.yonne.gouv.fr.

Pour le second tour : à compter de la proclamation des résultats par la commission de recensement des votes le lundi 13 juin 2022 jusqu'au mardi 14 juin 2022 à 18h00

Ces délais sont impératifs et ne sauraient être prorogés. **Les candidat(e)s ou leurs mandataires sont donc invité(e)s à anticiper leurs démarches** afin de pouvoir compléter en temps utile leur dossier si celui-ci s'avère incomplet lors du dépôt.

L'accueil des candidats aura lieu les jours ouvrés de 9h00 à 12h00 ainsi que de 14h00 à 17h00 (jusqu'à 18h00 le 20 mai 2022 et le 14 juin 2022) à la préfecture de l'Yonne à Auxerre, dans la salle Haussmann.

Pour tout complément d'information, les candidat(e)s peuvent utilement consulter le dossier « élections législatives 2022 » mis en ligne sur le site internet départemental des services de l'État : www.yonne.gouv.fr/legislatives2022